



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'accueil des touristes étrangers à Paris

Question écrite n° 22167

Texte de la question

M. Buon Tan interroge M. le ministre de l'intérieur sur les conditions d'accueil des touristes étrangers à Paris. Alors que la ville de Paris a franchi en 2018 la barre des 50 millions de touristes, la question de la qualité de leur accueil et des moyens mis en œuvre à cette fin ne manque pas d'inquiéter. Les professionnels du tourisme, tout comme les forces de l'ordre et les Parisiens eux-mêmes, font en effet part de nombreuses situations préoccupantes. En premier lieu, l'engorgement des sites touristiques et le développement des reventes illégales de tickets d'entrée portent atteinte non seulement à la qualité du séjour des touristes à Paris, mais également à la tranquillité et à la sécurité aux abords de ces lieux. D'autre part, la présence de *pickpockets* et de voleurs à l'arrachée, malgré plusieurs plans visant à combattre ces phénomènes, persiste et s'accroît de manière alarmante ; les arnaques et fraudes à la carte bancaire se développent également. Ces problèmes sont d'autant plus graves qu'il s'avère souvent difficile, une fois les touristes repartis de France, de déposer plainte et de conduire à leur terme les procédures judiciaires engagées. Il apparaît à cet égard impératif de renforcer les coopérations policières et judiciaires avec les États étrangers, afin de parvenir à un vrai *continuum* de sécurité et d'information pour les visiteurs étrangers. La qualité de l'accueil réservé aux touristes étrangers à Paris, et plus largement en France, concourt pour une part importante au rayonnement et à l'attractivité de la France. Elle contribue directement au dynamisme, économique comme culturel du pays. Hélas, les expériences malheureuses qui peuvent survenir viennent ternir cette image, en particulier quand ces cas sont largement médiatisés et relayés sur les réseaux sociaux à l'étranger. À cet égard, l'insécurité des sites touristiques est devenue la première cause de renoncement à voyager en France avancée par les touristes étrangers, devant la menace terroriste. Il lui demande ainsi d'indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour garantir la sécurité des touristes étrangers à Paris, dans leur intérêt comme dans celui des Français.

Texte de la réponse

Depuis 2013, en raison des flux importants de visiteurs notamment étrangers, la préfecture de police a fait de la sécurité des touristes l'une de ses priorités avec le déploiement d'un plan de sécurisation dédié à leur protection sur l'ensemble de son ressort. Ce plan repose sur une présence renforcée sur le terrain des forces de l'ordre au plus fort de la saison touristique, sur le développement de dispositifs judiciaires et administratifs structurés et modernisés pour le traitement des procédures contre les auteurs d'infractions visant les touristes, ainsi que sur des mesures de prévention innovantes pour mieux les accueillir. Mis en place cette année de début juin à fin septembre, le plan s'articule autour de quatre axes principaux : - la sécurisation des principaux lieux fréquentés par les visiteurs étrangers ; - la sécurisation en parallèle des hôtels et des transports ; - l'amélioration de l'accueil des touristes étrangers victimes d'infractions ; - le renforcement du partenariat et de l'information. 1. La sécurisation des principaux lieux fréquentés par les visiteurs étrangers Le groupe d'action touristique (GAT), chargé de la lutte contre les infractions visant les touristes, a pour mission de renforcer l'occupation des sites touristiques et de lutter contre les principales infractions, notamment les vols, les ventes à la sauvette, les escroqueries à la charité publique et les jeux de hasard. Les forces mobiles des compagnies républicaines de sécurité et des escadrons de gendarmerie mobile ainsi que la garde républicaine ont également été associées à

ce dispositif qui a mobilisé, au total, 13 547 effectifs. Un centre de supervision urbain a été mis en place au sein de la salle d'information et de commandement de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, dédié à l'exploitation des caméras de vidéoprotection des sites touristiques et à l'orientation quotidienne de l'action du GAT au moyen de la vidéo-patrouille. Depuis le 11 juin, 812 interventions ont été commandées par ces opérateurs, permettant l'interpellation de 70 individus. Des policiers étrangers ont également été mobilisés au sein des commissariats : - jusqu'au 24 juin, un policier allemand et un policier portugais ont été affectés au commissariat du 1er arrondissement et à celui des 5ème et 6ème arrondissements ; - à partir du 5 août, un policier portugais et un policier italien ont été mobilisés au sein du commissariat du 8ème arrondissement et un policier allemand au sein du commissariat du 4ème arrondissement ; - des policiers roumains ont été présents dans les commissariats des 1er, 5ème et 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 15ème et 18ème arrondissements.

2. La sécurisation en parallèle des hôtels et des transports Les lieux d'hébergement situés aux portes de la capitale et dans le département de la Seine-Saint-Denis, présentant une sensibilité particulière, ont fait l'objet d'une surveillance renforcée. De plus, un dispositif spécifique avec une information préalable des services de police territoriaux avant l'arrivée des cars de touristes et une présence policière visible a été mis en place lorsque les services de police en ont été informés préalablement.

3. L'amélioration de l'accueil des touristes étrangers victimes d'infractions Le plan s'attache également à améliorer l'accueil des touristes étrangers victimes d'infractions. Afin d'éviter aux touristes victimes de se rendre au commissariat, des tablettes numériques ont été déployées sur le terrain, facilitant ainsi la rédaction des lettres plaintes. Par ailleurs, pour améliorer la prise en charge de ces touristes, des traducteurs ont été mis à leur disposition. Des étudiants de l'institut national des langues et civilisations orientales sont venus en appui des équipages de police.

4. Le renforcement du partenariat et de l'information Le plan prévoit des prises de contact régulières avec les professionnels du tourisme, les structures hôtelières et les ambassades, ainsi que des opérations de communication. Une campagne de communication a notamment été lancée, reposant sur la diffusion de consignes de sécurité via les tours opérateurs et les compagnies aériennes. Ainsi, en concertation avec les représentants des ambassades des pays asiatiques, un court film d'information préventif sur les principales infractions dont sont victimes les touristes a été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de police. Par ailleurs, les 3 juin et 1er juillet 2019, lors du comité régional du tourisme, les services de police ont sensibilisé à la sûreté 240 jeunes volontaires du tourisme, appelés à accueillir, sur la voie publique ou dans des musées et hôtels, des touristes dans les secteurs les plus visités de la capitale.

Données clés

Auteur : [M. Buon Tan](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22167

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7048

Réponse publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9970